**THÈSE > FORMULAIRE DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE AVANT SOUTENANCE**

**Ce premier dépôt est obligatoire et conditionne l’autorisation de soutenir**

*Thèse à envoyer sous deux fichiers, d’archivage et de diffusion*

*à la bibliothèque*

*(se reporter à la procédure de dépôt et aux conseils techniques)****cinq semaines avant la date de soutenance prévue***

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Sexe :

Adresse électronique :

Date de soutenance:

Discipline : Spécialité:

Directeur de thèse :

**1**

Mis à jour le 24/06/2016 depot\_avant\_soutenance\_paris-diderot

Co-directeur de thèse :

Établissement de cotutelle:

**TITRE DE LA THÈSE** en français, correspondant au titre en page de couverture de la thèse:

**TITRE DE LA THÈSE** en anglais :

L'auteur atteste que la version numérique de la thèse déposée ce jour est conforme à la version imprimée remise aux rapporteurs et membres du jury en vue de la soutenance.

L’auteur atteste par ailleurs avoir *soumis au préalable et avec succès son fichier de thèse*

*au* ***test de validation sur la plate-forme*** [***FACIL***](https://facile.cines.fr/)***E***

Fait à :

Le :

Signature du doctorant :

Sommaire :

[ARCHIVAGE & DIFFUSION AU SEIN DE l’ÉTABLISSEMENT : DROIT DES RESSOURCES TIERS 4](#_Toc469904411)

[AUTORISATION DE DIFFUSION SUR L’INTERNET 5](#_Toc469904412)

ARCHIVAGE ET DIFFUSION DE LA THESE ELECTRONIQUE

Depuis le 1er janvier 2015, Le diplôme de doctorat est délivré par la Communauté d’universités et d’établissements Sorbonne Paris Cité, *établissement de soutenance*. A l’instar des autres établissements membres, L’université Paris Diderot est nommée *établissement de préparation* pour les doctorants qu’elle inscrit.

A compter du 1er septembre 2016, seul le dépôt de la thèse au format électronique est recevable et autorise la soutenance et la délivrance du diplôme.

A compter de janvier 2017, les thèses en préparation et les thèses soutenues au sein des établissements composant Sorbonne Paris cité sont gérées dans un environnement applicatif unique. Les thèses soutenues font l’objet d’un archivage systématique au CINES, Centre informatique national de l’enseignement supérieur.

Chaque thèse doit obligatoirement faire l’objet d’une diffusion en ligne au sein de l’établissement et au sein de la communauté universitaire, à l’exception des thèses dont le caractère de confidentialité est avéré par une décision de la Présidence de l’Université sur demande du jury.

Enfin, chaque thèse peut faire l’objet d’une libre diffusion en ligne au-delà du périmètre de l’authentification universitaire sur autorisation expresse de son auteur et sous réserve de l’absence de clause de confidentialité.

Pour toute information complémentaire, les doctorants sont invités à contacter le gestionnaire de l’École doctorale de rattachement ou le Service commun de la documentation (*theses@univ-paris-diderot.fr*)

## ARCHIVAGE & DIFFUSION AU SEIN DE l’ÉTABLISSEMENT : DROIT DES RESSOURCES TIERS

**Le doctorant atteste, en cochant l’une des trois cases suivantes :**

**⃞** Qu’il dispose des droits de reproduction et de diffusion de l’intégralité des ressources tiers, illustrations et documents utilisés dans sa thèse, soit qu’ils se trouvent libres de droits soit que l’auteur les ait acquis.

Dans ce cas, l'auteur fournit au format PDF **DEUX FICHIERS** correspondant chacun à **UNE SEULE ET MÊME VERSION complète** de sa thèse**:**

* **le fichier d'archivage** *nommé: NOM\_Prenom\_1\_va\_aaaammjj.pdf*
* **le fichier de diffusion** *nommé: NOM\_Prenom\_1\_ vd\_aaaammjj.pdf*

**⃞** Qu’il ne dispose pas des droits de reproduction et de diffusion de l’intégralité des ressources tiers, illustrations et documents utilisés dans sa thèse.

Dans ce cas, l'auteur fournit au format PDF **DEUX FICHIERS** correspondant chacun à **DEUX VERSIONS DIFFÉRENTES** de sa thèse **:**

* Le **fichier** **d'archivage,** version **complète** de la thèse:*NOM\_Prenom\_1\_va\_aaaammjj.pdf*
* Le **fichier** **de diffusion**, version **incomplète** de la thèse ne comportant aucune ressource tiers pour laquelle les droits ne sont ni libres ni acquis:*NOM\_Prenom\_1\_va\_aaaammjj.pdf*

**⃞** Qu’il a déposé une demande motivée de confidentialité. Quelle que soit la décision du jury en matière de confidentialité, le doctorant doit fournir au format PDF **DEUX FICHIERS :**

* **le fichier d'archivage** *nommé: NOM\_Prenom\_1\_va\_aaaammjj.pdf*
* **le fichier de diffusion** *nommé: NOM\_Prenom\_1\_ vd\_aaaammjj.pdf*

 Selon les cas, ces fichiers correspondront soit à UNE SEULE ET MÊME VERSION complète de la thèse soit à DEUX VERSIONS DIFFÉRENTES, la version de diffusion excluant dans ce cas les éléments relevant du droit des ressources tiers.

 depot\_avant\_soutenance\_Paris-Diderot 3

## AUTORISATION DE DIFFUSION SUR L’INTERNET

Sous réserve de l’absence de clause de confidentialité et dans le respect des droits de la propriété intellectuelle, **l'auteur autorise la diffusion de sa thèse en ligne sur l’Internet,** à titre gratuit et non exclusif :

**⃞ OUI, immédiatement : la thèse sera consultable sur l’Internet** via le portail national des thèses (*theses.fr*) et sur les plateformes de diffusion mises en place par l’Université dans le cadre de sa politique de valorisation scientifique.

**Option Licence Creative commons** >

L’auteur peut préciser les conditions de cette diffusion en choisissant une licence [Creative commons](http://creativecommons.fr/), par exemple :

□ **Attribution + Pas d’Utilisation Commerciale + Pas de Modification (BY NC ND)** : Le titulaire des droits autorise l’utilisation de l’œuvre originale à des fins non commerciales, mais n’autorise pas la création d’œuvres dérivés

□ **Attribution + Pas d’Utilisation Commerciale (BY NC)** : le titulaire des droits autorise l’exploitation de l’œuvre, ainsi que la création d’œuvres dérivées, à condition qu’il ne s’agisse pas d’une utilisation commerciale (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation).

□ **Attribution + Pas d’Utilisation Commerciale + Partage dans les mêmes conditions (BY NC SA)**: Le titulaire des droits autorise l’exploitation de l’œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d’œuvres dérivées, à condition qu’elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l’œuvre originale.

[La liste complète des licences Creative commons](http://creativecommons.fr/licences/)

Le choix de la licence CC devra figurer sur la version de diffusion de la thèse (voir la feuille de style SPC Paris Diderot)

**Option Archives ouvertes >** l’auteur autorise le dépôt de sa thèse sur les sites d’Archives ouvertes :

□ [HAL/TEL](https://tel.archives-ouvertes.fr/) du CCSD-CNRS

□ Autres sites (précisez) :…………………

**⃞ OUI, après …….. mois d’embargo** à compter de la date de soutenance, **la thèse sera consultable sur l’Internet** via le portail national des thèses et sur les plateformes de diffusion choisies par l’Université dans le cadre de sa politique de valorisation scientifique.

Pendant la période d’embargo définie par l'auteur, la thèse n’est accessible que sur le réseau intranet de l’Université et, sur demande et selon un accès contrôlé, au sein de la communauté universitaire (prêt entre bibliothèques ou dispositif équivalent).

**Option Licence Creative commons** >

L’auteur peut préciser les conditions de cette diffusion **après la période d’embargo** en choisissant une licence [Creative commons](http://creativecommons.fr/), par exemple :

□ **Attribution + Pas d’Utilisation Commerciale + Pas de Modification (BY NC ND)** : Le titulaire des droits autorise l’utilisation de l’œuvre originale à des fins non commerciales, mais n’autorise pas la création d’œuvres dérivés

□ **Attribution + Pas d’Utilisation Commerciale (BY NC)** : le titulaire des droits autorise l’exploitation de l’œuvre, ainsi que la création d’œuvres dérivées, à condition qu’il ne s’agisse pas d’une utilisation commerciale (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation).

□ **Attribution + Pas d’Utilisation Commerciale + Partage dans les mêmes conditions (BY NC SA)**: Le titulaire des droits autorise l’exploitation de l’œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d’œuvres dérivées, à condition qu’elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l’œuvre originale.

[La liste complète des licences Creative commons](http://creativecommons.fr/licences/)

Le choix de la licence CC devra figurer sur la version de diffusion de la thèse (voir la feuille de style SPC Paris Diderot)

**Option Archives ouvertes > après la période d’embargo,** l’auteur autorise le dépôt de sa thèse sur les sites d’Archives ouvertes :

□ [HAL/TEL](https://tel.archives-ouvertes.fr/) du CCSD-CNRS

□ Autres sites (précisez) :…………………

**⃞ NON,** **la thèse ne sera consultable que sur le réseau intranet de l’Université** et, sur demande **et** selon un accès contrôlé, **au sein de la communauté universitaire** (prêt entre bibliothèques ou dispositif équivalent).

A tout moment, l'auteur est libre de modifier sa décision pour autoriser ou interdire la diffusion de sa thèse au-delà de l’accès contrôlé au sein de la communauté universitaire. Cette diffusion au sein de l’établissement et de la communauté universitaire constitue en revanche une obligation légale.

Fait à , le

 Signature du doctorant :